

Avis adopté

Séance plénière du 12 mars 2024

Quelles transitions énergétiques pour les Outre-mer ?

Déclaration des groupes Alternatives sociales et écologiques et Environnement et nature

Sur les 9 limites planétaires connues, nous en avons dépassé 6. Si nous considérons notre planète comme une maison avec 9 murs, il n'en reste plus que 3. On comprend donc que l'intégrité de la structure qui nous héberge est gravement atteinte et que toute turbulence est susceptible d'engendrer des effondrements.

Si nous avons été « capables » de détruire notre biosphère bien plus vite que ses capacités de reconstruction, c'est parce que nous avons abusé de l'énergie à notre disposition. Elle nous a permis de transformer le monde, mais avec des effets collatéraux mortifères. La transition, en Outre-mer comme en métropole, ne peut donc pas être un simple projet de décarbonation, mais doit consister en un changement profond de notre rapport à l'énergie et, plus largement, au vivant.

L'avis précise que « les questions qui se posent aux Outre-mer sont les mêmes que celles qui vont se poser aux territoires hexagonaux, mais avec un temps d'avance ». C'est vrai. Les territoires ultramarins, de par leur situation géographique et leur plus grande dépendance aux flux extérieurs sont en première ligne des perturbations en cours.

Cette réalité couve un double enjeu pour notre nation : d'une part nous devrions accompagner ces territoires pour les aider à construire leur résilience, et, d'autre part, nous pourrions y expérimenter ce nouveau rapport à l'énergie, les Outre-mer constituant des « laboratoires de première lignes » pour citer les rapporteurs.

L'avis aborde bien ce double enjeu mais, malheureusement, pas à sa juste hauteur.

Saluons d'abord les préconisations sur la rénovation énergétique des logements sociaux et sur la co-construction impliquant les CESER, l'alerte sur le besoin de formation et d'ingénierie territoriales pour déployer la transition énergétique ou encore les garde-fous mis sur l'agrivoltaïsme.

De la biodiversité, l'avis en fait un sujet central qui se retrouve dans plusieurs préconisations. Nous espérons que ce texte contribuera à faire évoluer nos constats de terrain où la biodiversité reste vue comme une contrainte plutôt qu'un atout essentiel à la vie.

Le besoin de sobriété apparaît bien tout au long de l'avis qui précise que « Nos sociétés ont pris l'habitude d'une profusion énergétique et d'absence de limites » incompatibles avec « le maintien des conditions d'habitabilité de la Terre ».

Malheureusement, et c'est notre premier regret, aucune préconisation ne transforme vraiment l'essai, ce qui traduit sans doute notre grande difficulté à mettre nos actes en phase avec nos engagements, dans une société qui ne questionne toujours pas la croissance (bien qu'au CESE nous commençons à le faire avec une analyse de controverse en cours !).

La transformation du secteur touristique est elle aussi ébauchée, mais sans traiter de la vertigineuse question de sa dépendance au transport aérien. Si certains pensent que de nouvelles technologies vont permettre de décarboner l'aviation et de poursuivre son expansion, d'autres estiment que nous devrions plutôt planifier sa décroissance, à défaut de quoi sa contraction finira par s'imposer

à nous, avec de terribles drames sociaux sur les économies qui en dépendent. Ainsi, il nous semble que la délégation aux Outre-mer devrait traiter du sujet la dépendance de son économie au secteur aérien par le biais, par exemple, d'une analyse de controverse.

Un autre point de regret : la proposition de Jacques Varet, géologue retraité auditionné, d'inscrire la France dans le développement régional de la géothermie n'a pas été exploitée. Pourtant, sa vision sur l'impact qu'un tel développement pourrait avoir dans le rééquilibrage des flux migratoires locaux nous semblait pertinente et novatrice. De même que ses suggestions de financement participatif des centrales géothermiques.

De même, des membres de nos groupes affichent un certain scepticisme, voire une franche opposition, quant à la proposition formulée en préconisation 3 visant à calquer la « réglementation » des CDPENAF des Outre-mer sur celles de l'Hexagone. Les territoires d'Outre-mer connaissent des particularités qui ne sont pas forcément transposables aux territoires de l'Hexagone, et en premier lieu un foncier limité, où se rencontrent en des espaces réduits divers enjeux (préservation de la SAU, pression démographique, étalement urbain...). L'avis conforme de la CDPENAF, loin d'être un obstacle à tout projet comme il l'est suggéré dans le texte, est une garantie d'équilibre dans la prise en compte de ces enjeux.

Enfin, l'inclusion d'une réflexion autour du nucléaire nous inquiète notamment pour des questions liées à l'insularité, les mêmes qui poussent l'Alliance des petits Etats Insulaires à s'opposer à cette énergie sur leur 39 pays. Pour nos groupes, les efforts doivent être prioritairement concentrés sur la sobriété et le déploiement des énergies renouvelables.

C'est pourquoi certains de nos membres s'abstiendront ou voteront contre. Si nous partageons tous leur position, nos groupes voteront néanmoins majoritairement l'avis et nous remercions les deux rapporteur.e.s pour leur capacité d'écoute et leur animation bienveillante, aux côtés du président.